

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV / Entretien : UMI et Chaudière
fournitures
.....
.....
.....

Le client déclare que :

Equipe : Gautier

- ☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 30/09/24
☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

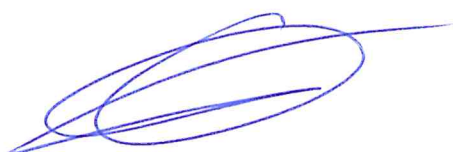
Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à ORVAULT le 30/09/24 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client :



Reçu chèque(s) N° L.C.L N° 0216066
D'un montant de 310 €

Fiche suivi entretien Et/Ou SAV

☒ VMI ou ☐ VPH

REF Client : **Loirât**

date entretien	Technicien :	accès / prévoir	Type de filtre	Type de piles : teleco/sonde	Pièces changées / observation divers	prochain entretien le :
29/8/22	Christo	échelle	chassette	/	/	
14/09/23	Gautier	/	/	/	/	/
30/09/23	Gautier	/	/	/	/	30/9

⚠ Les entretiens VPH peuvent être espacés de 12, 18 ou 24 mois maximum, selon l'état du filtre.

PS : bien remplir les feuilles de suivi de pièces Ventilairstec et Eoltec si besoin